



Territoires d'Asie : « des images et des mots » Règlement du concours

Action Pédagogique Pilote validée par le service pédagogique de l'Agence en 2013-2014, *Territoires d'Asie* : « des images et des mots » prend la forme depuis 2014-2015 d'un Projet de Zone Prozap. Il est géré pour l'année scolaire 2020-2021 par le LF de Jakarta (Isabelle Lecomte).

Article 1. La huitième édition de Territoires d'Asie : « des images et des mots », concours de photographies et de textes est ouverte dans la zone Asie-Pacifique sur le thème « **Couleurs et Traditions** ». Il s'agit cette année de mettre de l'avant ces gammes de couleur si présentes et si uniques en Asie, couleurs qui se déclinent dans chacune des actions humaines qui font notre quotidien : dans l'art culinaire, dans les vêtements, les accessoires, les objets portés et utilisés par ceux et celles qui nous accueillent, dans la rue, dans les foyers, dans les fêtes et les événements familiaux, culturels et autres, dans les lieux que nous habitons. laissons éclater ces couleurs sur nos photos et dans nos commentaires : dans quelles mesures ces couleurs diverses sont le reflet de leurs cultures, de leur histoire, de leurs traditions, et des gens qui nous entourent?

Article 2. Ce concours est ouvert du CM1 à la Terminale en projet individuel ou projet de classe. Il est divisé en deux catégories : catégorie CM1-5^{ème}, et catégorie 4^{ème}-Terminale.

Article 3. L'objectif est la création d'une œuvre composée d'une photographie et d'une légende en français ou en anglais traduite dans la langue du pays d'accueil.

Article 4. Le format de l'œuvre finale respectera scrupuleusement les consignes suivantes :

- Format A3, en mode portrait ou paysage, selon la photographie.
- La photographie fera au maximum 25 cm x 17 cm, la légende aura un maximum de 100 mots, police Bookman old style, taille 12.
- Sous l'ensemble (photographie et texte) sera écrit, centré, en police Bookman old style de taille 16, l'établissement du candidat, le nom et prénom du candidat et sa classe.
- L'œuvre sera envoyée en format Word uniquement.

Lors de la finale à Jakarta, l'œuvre gagnante sera sélectionnée à la lumière des critères suivants : adéquation de l'œuvre présentée (cliché + légende) au thème retenu « **Mon pays d'accueil: Couleurs et Traditions** » et d'une légende qui peut être une série de mots ou un texte n'excédant pas 100 mots dans la langue du pays d'accueil et traduite en français ou l'inverse et qui exprime clairement le choix de l'auteur / Qualité du cliché photographique/ Qualité du texte de la légende et adéquation entre texte, photo et thème.

Article 5. Deux grands moments

- Sélection au sein de chacun des établissements. A la suite de quoi, les établissements enverront au maximum deux œuvres par catégorie, soit quatre œuvres. Les établissements devront communiquer les œuvres de leurs finalistes avant le **17 mars 2021**, en les envoyant en format Word uniquement à l'adresse territoires.asie@lfjakarta.org



Entre le 17 mars et le 9 avril, les établissements pourront recevoir une demande de correction de leurs œuvres si elles ne correspondent pas au format demandé.

Toutes les œuvres concourant seront exposées dans une galerie virtuelle consultable sur le *site de l'AEFE Asie-pacifique* à partir du 22 avril 2021.

- Sélection finale : Sélection des œuvres qui remporteront la huitième édition du concours « Territoires d'Asie » (un premier prix et deuxième prix dans chaque catégorie). Elle aura lieu **au début mai (date à confirmer)** au LF de Jakarta sous la présidence d'un Délégué de la Direction de l'AEFE Zone Asie-Pacifique.

Article 6. Les résultats seront proclamés en présence d'un artiste photographe, du coordonnateur de la zone Asie-Pacifique, d'un membre de la direction du LF de Jakarta, d'un représentant de l'Ambassade de France à Jakarta et de la coordonnatrice du projet.

Pour chaque catégorie :

- 1^{er} et 2^e prix : un trophée accompagné d'un certificat cadeau.

Article 7. Pour permettre une réception rapide des prix aux gagnants des 2 catégories, l'établissement auquel appartient le gagnant se chargera d'acheter (dans les limites des sommes allouées) et de remettre ces prix au gagnant. Sur envoi de la facture, le LF de Jakarta transférera les fonds à cet établissement.

Article 8. Tout établissement désirant concourir devra impérativement s'inscrire avant le 7 décembre 2021 en envoyant un courriel à l'adresse suivante : territoires.asie@lfjakarta.org

Article 9. Les résultats consultables sur le site de l'AEFE Asie-Pacifique seront également annoncés à tous les établissements participants et intégrés à la galerie virtuelle: <https://territoires.asie.wixsite.com/concours2019/copie-de-concours-2018>. Les affiches gagnantes de l'édition 2019-2020 sont en ligne à https://www.lfjakarta.org/?page_id=8737

Article 10. Un ProZap implique une participation financière qui contribue à la bonne réalisation du projet. Cette participation est fixée, sur les bases du budget de l'an passé, à 100 euros, qui seront à verser à l'établissement organisateur à réception de la facture .

Pour toute(s) question(s), remarques quant au déroulement ou modalités, vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse territoires.asie@lfjakarta.org, ou à l'adresse suivante

i_lecomte-batie@lfjakarta.org

Isabelle Lecomte, Coordonnatrice du projet zone